

LA COOPÉRATION EN BELGIQUE.  
TENTATIVE D'ÉVALUATION GLOBALE.

PAR

JEAN PUISSANT

*Chargé de Cours U.L.B.*

“La coopération est une étape vers l’émancipation des travailleurs, ... un cheminement vers le collectivisme ... Nous sommes tellement coopérateurs que notre rêve serait de voir un jour la société transformée en une vaste société coopérative à la fois de production et de consommation”. (César DE PAEPE)

## I. THÉORIE OU PRATIQUE?

Les auteurs qui ont traité de l’histoire de la coopération, les rédacteurs de rapports officiels sur la coopération,<sup>1</sup> rappellent tous l’influence des idées saint-simoniennes et fouriéristes en Belgique en préambule de leur exposé. Mais aucun n’établit de véritable lien de causalité entre cette influence idéologique, indéniable par ailleurs en Belgique lors des premières années de l’indépendance, et le point de départ du mouvement coopératif. On peut probablement y rattacher certaines créations d’organismes communaux, destinés à fournir des denrées alimentaires à bas prix aux classes populaires en période de crise économique et sociale. C’est le cas à Bruxelles en 1845, sous

---

1. cf. “*L’historiographie de la coopération en Belgique.*” Nous n’aborderons pas ici les problèmes de la théorie de la coopération, bien connus par ailleurs.

l'influence d'Edouard Ducpétiaux; à Gand en 1847, à Bruxelles à nouveau en 1854-1855 où l'on vendit également du charbon.<sup>2</sup>

Cette influence, et ses éventuelles conséquences sur les mesures prises par les pouvoirs publics, s'exercent en fait sur une fraction de la bourgeoisie libérale et intellectuelle qui a joué un rôle non négligeable dans les événements conduisant à l'indépendance de la Belgique. Mais on cherche en vain une solution de continuité entre ces tentatives et les premières réalisations coopératives effectives.

Par contre, à la suite de la révolution de 1848 à Paris et du bouillonnement social qui l'accompagne, il est question à Bruxelles de coopération. Dans une brochure anonyme, *Du socialisme: amélioration immédiate du sort des ouvriers par l'association*, par un travailleur bruxellois, on pose la question: "Est-ce que par hasard, les ouvriers de Bruxelles seraient plus bêtes que les Parisiens?" et on propose "d'acheter en gros, en s'associant, toutes les denrées et toutes les marchandises de consommation régulière" pour en abaisser les prix.<sup>3</sup> Mais l'auteur propose également la création de coopératives de production:

"Comme consommateurs, les ouvriers sont victimes de l'exploitation de leur salaire par le commerce. Comme producteurs, les ouvriers sont victimes de l'exploitation de leur travail par le capital".<sup>4</sup>

De 1849 à 1852, diverses coopératives de production sont organisées: *L'Association fraternelle des ouvriers tailleurs*, *L'Association des ouvriers cordonniers*, *L'Association des ouvriers cigariers*, *Les Amis réunis Menuisiers et Charpentiers*, issues parfois de mutualités professionnelles. Seule *L'Alliance typographique* (1849) a survécu et existait encore en 1900. Mais il s'agissait d'une association fermée, qui ne comptait pas plus de 45 associés et qui ressembla assez vite à une entreprise classique.<sup>5</sup>

---

2. L. BERTRAND, *Histoire de la coopération en Belgique*, I, Bruxelles, 1902, pp. 91 sq., pp. 267 sq.

3. Cité par L. BERTRAND, *op.cit.*, p. 182.

4. *Idem*, p. 192.

5. *Idem*, p. 221-223.

En 1850, les diverses associations ouvrières unirent leurs efforts pour créer une coopérative de consommation, *La Solidarité*, qui ouvrit une boucherie (1851), immédiatement fermée par l'autorité communale: c'était l'échec.<sup>6</sup> Dix ans plus tard, sous ce nom encore, des membres du cercle d'enterrements civils *Les Solidaires* (1857), à l'origine de l'association *Le Peuple, pour la démocratie militante* (1861) qui constitue en 1865 la première section belge de l'*Association Internationale des Travailleurs (AIT)*, créent à leur tour une coopérative de consommation. Celle-ci devait s'étendre, du moins en théorie, à diverses régions du pays. *L'Internationale* défend ensuite en Belgique l'idée de la coopérative de consommation. Diverses tentatives ont lieu, à Gand, à Bruxelles, en Wallonie, dans le Borinage, à Liège, à Verviers ... etc. En 1871, *La Mutualité*, coopérative de consommation à Liège, organise même un congrès national consacré à la coopération.<sup>7</sup> Il a pour objectif de fédérer les associations coopératives existantes, d'établir un entrepôt central, d'organiser les relations entre sociétés de production et de consommation, de créer des sociétés de crédit, le tout dans la perspective "d'aider à l'affranchissement du prolétariat". Vingt sections de l'AIT y étaient représentées, surtout wallonnes, ainsi que celles de Bruxelles et d'Anvers ... Un consensus général se dégage, favorable à la coopération, qui n'est critiquée que par une minorité. Celle-ci met l'accent sur les caisses de résistance tandis que l'extrême gauche, représentée par le tailleur Nicolas Coulon et le cordonnier Jan Pelling, ébranlés tous deux par leur expérience négative de la coopération de production vingt ans auparavant, la dénoncent vivement. Le congrès a lieu les 9 et 10 avril 1871; quelques semaines plus tard, c'est l'effondrement de la Commune de Paris, la semaine sanglante, le triomphe des partis de l'ordre dans toute l'Europe. L'AIT est déchirée par des dissensions internes. Tout concourt donc à ce qu'aucune suite ne soit donnée à ces bonnes intentions. En Belgique même, un élément anecdotique contribue à la disgrâce de l'association et de la coopération ouvrières. Dans le bassin

---

6. *Idem*, p. 244-245.

7. *Idem*, p. 410 sq.

du Centre, un dirigeant de coopérative, Godeau, est condamné pour malversations. Le patronat exploite l'événement et attaque l'ensemble des organisations ouvrières. En Wallonie, en Hainaut en particulier, cette exploitation à des fins politiques n'est pas sans effet sur le recul du mouvement ouvrier.<sup>8</sup>

Malgré son échec, sa totale disparition dans les années 1870, cette première "filiale coopérative", issue incontestablement du mouvement ouvrier en formation laissera des traces fécondes dans les consciences. Mais il existe également d'autres éléments annonciateurs. Peut-être sous l'influence de Schulze-Delitzch apparaissent dès 1864, sous la direction de personnalités libérales de la région liégeoise, comme L. d'Andrimont et A. Micha, des *banques populaires*, associations de crédit mutuel qui ont pour objectif de permettre l'accès au crédit des couches sociales moyennes ou populaires, restées étrangères au développement de la banque dans le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle (c'est également en 1865 qu'est créée, par l'Etat, la *Caisse générale d'Epargne et de Retraite*). Malgré les déclarations d'intention, c'est bien évidemment au sein des classes moyennes que se recrutent la plupart des associés de ces institutions. En 1902 par exemple, la *Banque Populaire* de Liège, importante ville industrielle, réunit 416 employés, 368 négociants, 224 boutiquiers, 119 enseignants, 52 industriels et ... 35 ouvriers mineurs!<sup>9</sup>

A Bruxelles (est-ce dans la ligne des magasins communaux évoqués plus haut?) des francs-maçons libéraux ont mis sur pied, en 1868, une sorte de restaurant populaire, *Les Ateliers réunis*, constitués en coopérative en 1887 seulement. A Liège un *Restaurant économique* s'ouvre en 1868.<sup>10</sup> Ces entreprises d'inspiration paternaliste, souvent libérale, se présentent non comme des oeuvres partisanses mais comme des associations politiquement neutres, ce qui n'empêche pas dans une

---

8. J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, Bruxelles, 1982, p. 140.

Les charbonnages patronnés par la *Société générale*, ont diffusé avec l'accord de celle-ci plusieurs milliers de tracts et affiches expliquant l'affaire afin de provoquer la désaffection à l'égard des organisations ouvrières.

9. L. BERTRAND, *op.cit.*, t. II, p. 628.

10. *Idem*, t. I, pp. 396-398.

société divisée par les antagonismes entre catholiques et laïques qu'elles aient une connotation précise et qu'elles ne peuvent être confondues avec les oeuvres caritatives chrétiennes. On voit dès ce moment, l'apparition et le développement de l'internationale ayant frappé les esprits, se développer, se multiplier, les réflexions, voire les actions, tournées vers les classes populaires. De nombreuses opérations de "moralisation" de la classe ouvrière sont entreprises soit par des biais purement idéologiques (brochures, journaux, associations d'éducation et de loisirs),<sup>11</sup> soit par des biais plus économiques, comme la création de la *Caisse générale d'épargne et de retraite* qui avait pour ambition de "moraliser" l'ouvrier par l'épargne, ou les banques populaires qui voulaient démocratiser le crédit ou toutes autres institutions variées tournées vers le monde ouvrier. La législation sur la coopération s'inscrit dans cette tendance.

## II. LA LÉGISLATION DE 1873

La plupart des associations dont il a été question, quelles que soient leurs appellations, étaient des sociétés de fait. La législation coopérative en Angleterre (1862), en Prusse (1867) donne l'idée, notamment à un parlementaire libéral, Couvreur, d'insérer le statut de coopérative dans le *Code de Commerce* en voie de révision (1868-1873), après avoir investigué sur la place de la coopération dans les pays voisins. Le rapporteur à la Chambre, le député libéral Jules Guillery, définit bien l'objet du projet de loi présenté en 1870:

"Dans la société coopérative, les associés ne peuvent souvent mettre en commun que leur pauvreté, leurs souffrances, et leurs capitaux sont uniquement les espérances que l'aspiration vers le bien, vers la justice, vers le droit donnent aux âmes d'élite. Il faut de rien faire quelque chose, de cet être faible, impuissant dans son ignorance, dans son inexpérience, dans son isolement, faire un homme. Elever l'ouvrier par le sentiment de sa force née de la solidarité avec ses frères; tracer la route du perfectionnement moral, source d'une amélioration dans la condition

---

11. J. PUISSANT, *Quelques aspects de la moralisation de la classe ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Réseaux*, Mons, 1978, 32-34, pp. 67-81.

sociale; montrer ce que peut la volonté humaine lorsqu'elle est guidée par les principes d'ordre, d'économie, de probité, de confiance dans le prochain, de loyauté dans les transactions; prouver que l'ignorance, la défiance, la paresse sont les seuls maux qui accablent l'humanité et contre lesquels la lutte soit impossible: tel est le but de quelques hommes qui ont cru trouver dans la société coopérative la solution de grands problèmes sociaux. Ainsi envisagée, la question grandit et s'élève au-dessus d'une question de droit commercial, au-dessus des intérêts mêmes de l'industrie et du commerce, quelque respectables qu'ils soient: elle devient une question sociale (...)

Mais le législateur ne doit pas s'arrêter à la superficie des choses. Il est tenu de sonder la profondeur des plaies sociales et d'éclairer la route où les populations pourraient rencontrer des dangers, cachés pour la plupart. Sans doute, la Belgique n'a pas été formée par la terrible expérience des grèves anglaises et par des malheurs semblables aux sombres événements de Sheffield: l'initiative des populations n'a pas été provoquée par les mêmes conflits.

Celles-ci n'ont pas l'esprit d'association et de solidarité de ces populations germaniques qui savent lire et écrire depuis plus de cent ans et dont l'indomptable énergie va quelquefois porter au-delà des mers une activité patiente et féconde et l'amour inné de la liberté. Les nôtres, plus libres et moins éprouvées, plus confiantes dans l'avenir, attendent d'ordinaire tout de l'initiative gouvernementale ou de celle des classes les plus éclairées. C'est donc à celles-ci d'accepter leur mission dans toute son étendue. C'est à elles de comprendre et de démontrer que ces associations fécondes sont et doivent être toujours un instrument de moralisation et que la lutte entre le travail et le capital n'est que l'économie du travailleur: c'est un appui que le travailleur le plus ancien prête à celui qui lui succède. Il ne peut y avoir de lutte entre eux que par suite d'un malentendu. Ils doivent se prêter un mutuel appui, afin que les richesses accumulées dans le passé profitent aux générations à venir. C'est donc avec infiniment de raison que le gouvernement a tenu à compléter les titres des Sociétés, en indiquant à quelles conditions un contrat nouveau, né de besoins nouveaux, peut être légalement formé".<sup>12</sup>

Le nouveau *Code de Commerce* libéralisait totalement la création des sociétés. C'était le cas également pour les coopératives qui, sur la

---

12. *Documents parlementaires, Chambre des Représentants, session 1870-1871*, pp. 174 sq. Cité par L. BERTRAND, *op.cit.*, t. I, pp. 430-431.

proposition d'un des parlementaires les plus radicaux de l'époque, Adolphe Demeur, jouissaient de certains avantages fiscaux en raison même des circonstances et des milieux qui président à leur création. La loi du 18 mai 1873 consacre la variabilité du nombre d'associés, la variabilité du capital, l'incessibilité des parts et l'égalité entre les associés.<sup>13</sup> La loi n'introduisait pas suffisamment d'avantages, mais elle énonçait de telles règles de contrôle en matière de publicité des comptes et bilans que de nombreuses coopératives ne se sont pas fait connaître et ou n'ont pas respecté le prescrit législatif. Inversement, l'imprécision du statut permettait à de nombreuses sociétés traditionnelles de choisir ce statut lorsqu'il leur offrait certains avantages. Au moment où certains ont voulu en savoir plus sur l'activité économique et sociale qui se développait sous l'enseigne de la coopération, ils ont observé des différences considérables dans les formes et les objectifs des sociétés, qui bien que se réclamant de la loi, étaient parfois très éloignées de la philosophie coopérative. Par ailleurs, il arrivait que l'on ne dispose d'aucune information sur de véritables coopératives qui, jalouses de leur autonomie, cachaient au maximum leurs activités et résultats, hormis à leurs affiliés. Ce n'est qu'en 1908 que le Ministère du Travail, créé en 1895, réalisa de premières statistiques qui jetaient une certaine lumière sur la coopération en pleine croissance.<sup>14</sup> On y constate que nombreuses sont les sociétés qui n'ont de la coopération que le nom. La deuxième catégorie, la plus représentée en nombre, est celle des sociétés de production capitaliste (84 sur 945) mais sous les autres rubriques se cachent également de nombreuses sociétés classiques.

“Parmi les 7 à 8 mille sociétés coopératives... seul un nombre très minime sont en droit de revendiquer la dénomination de sociétés coopératives. Des milliers et des milliers (d'autres) ... n'étaient que de fausses sociétés coopératives, le plus souvent en réalité des sociétés en nom collectif ou de simples associations commerciales recourant à la forme coopérative en

---

13. Texte dans L. BERTRAND, *op.cit.*, t. I, pp. 442-445. Articles 85 à 100 du *Code de Commerce*.

14. *Ministère du Travail. Les sociétés coopératives en Belgique 1873-1908*, Bruxelles, 1911.

raison des facilités admises pour leur constitution”

pouvait écrire V. Serwy en 1940.<sup>15</sup>

Les dirigeants de la coopération socialiste, V. Serwy en particulier, se basant sur les directives du congrès de l'*Alliance coopérative internationale* (Paris, 1937), revendiquèrent l'identification des “véritables” coopératives, répondant au triple critère d'association libre et volontaire, administration démocratique, ristourne sur toutes les opérations.<sup>16</sup> L'enquête réalisée en 1946 par l'*Institut National de Statistique* distingue donc vraies et fausses coopératives, ce qui permet bien sûr de mieux cerner, d'évaluer le phénomène coopératif, mais seulement à cette date. Cette distinction conduisit quelques années plus tard à la création du *Conseil national de la coopération* (1955) et à sa lente mise en activité (1962). Dès ce moment on dispose d'informations sur les seules “vraies” coopératives, réparties en coopératives de consommation, agricoles, de production, de distribution et de services.<sup>17</sup> Dépendant désormais du département des *Affaires économiques* et non plus de celui du *Travail*, la coopération dispose d'un organe destiné à “diffuser les principes et l'idéal de la coopération” et à adresser “tous avis ou propositions ... relatifs à l'activité coopérative” aux autorités responsables.<sup>18</sup> Cette institutionnalisation tardive intervient paradoxalement au moment où la coopération entre dans une période de crise grave qui a provoqué la quasi-disparition de ce qui avait été son secteur le plus dynamique et le plus public, la coopération de consommation. Du point de vue légal, à peu de choses près (la suppression des avantages fiscaux inscrits dans la loi de 1873 et de ceux introduits par celle du 2 juillet 1875, par la loi du 10 août 1923, l'exemption du droit de timbre, de greffe, d'enregistrement, des frais

---

15. V. SERWY, *La coopération en Belgique. Avant-propos*, Bruxelles, 1940, p. 10; repris par W. VAN WAELVELDE, *Enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en 1946*, dans *Bulletin de Statistique*, I.N.S., 33<sup>e</sup> année, Bruxelles, 1947, p. 1072.

16. V. SERWY, *op.cit.*, p. 11.

17. *La coopération en Belgique. Conseil national de la coopération. Ministère des Affaires économiques, document 77117*, (Bruxelles, 1977).

18. *La coopération en Belgique...*, Bruxelles, 1982, p. 11.

de publication au *Moniteur* ... etc, ainsi que les lois du 1er juin 1931 et du 15 octobre 1934, taxant les ristournes distribuées aux clients non-coopérateurs), la situation des coopératives est restée la même jusqu'à nos jours.

### III. L'ÉMERGENCE DE LA COOPÉRATIVE COMME PHÉNOMÈNE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En 1873, il existe à peine 9 coopératives de consommation, 9 banques populaires et 2 ou 3 sociétés de production. Le vote de la loi n'est à l'origine d'aucune création, tout au plus un certain nombre de sociétés existantes se rangent désormais sous son label. Durant la décennie 1873-1882, seules 78 sociétés sont créées; 7,8 en moyenne annuelle, y compris ces dernières. C'est très peu.

Les *banques populaires* (9 sont créées de 1864 à 1873, 11 de 1874 à 1892) sont au nombre de 22 en 1899. Elles réunissent 14.000 sociétaires et font 422 millions de francs-or de chiffre d'affaires.<sup>19</sup> En 1908, elles sont 45 dont 34 comptent 24.000 adhérents et elles réalisent 836 millions de chiffres d'affaires (cf. tableau I). C'est de loin le secteur économiquement le plus significatif. Ce n'est que durant la période d'entre-deux-guerres que ce secteur touchera au monde ouvrier par la multiplication des caisses d'épargne liées au mouvement ouvrier, tant socialiste que chrétien. Le nombre des sociétés croît rapidement durant cette période. Ce sont de toute manière des coopératives très techniques où les coopérateurs n'ont plus nécessairement l'esprit coopératif mais seraient devenus de simples utilisateurs de services. Vraies ou fausses coopératives se mêlent, celles qui sont institutionnellement "vraies" ne sont plus nécessairement très lisibles pour leurs clients même si elles contribuent à cimenter les mondes politiques organiques: le monde socialiste, le monde catholique, le monde libéral.

D'une certaine manière, les sociétés d'assurances peuvent être rapprochées de ces modèles. Elles sont présentes dès l'origine mais

---

19. L. BERTRAND, *op.cit.*, II, p. 629. Il existe une *Fédération nationale des Banques populaires* au XIX<sup>e</sup> s. Pour obtenir une estimation approximative en monnaie belge actuelle il faut multiplier par 160 (par 4 en \$).

bien moins puissantes, même si aujourd'hui trois des grandes sociétés d'assurances du pays sont des coopératives (la *Prévoyance Sociale*, socialiste (1906), la *Société Mutuelle d'Assurances des Services Publics* (SMAP), neutre, destinée aux fonctionnaires (1922) et les *Assurances populaires* (LAP), chrétienne (1929).

Les *Nations* constituent une autre catégorie caractéristique. Ce sont les associations héritières des corporations de dockers d'Anvers, puis de Gand, qui ont adopté le statut coopératif. Si ces entreprises ont gardé un certain temps des caractéristiques des anciennes corporations, elles sont devenues au cours du siècle des entreprises capitalistes classiques, même si les règles d'embauche sont restées particulières. Chacune est spécialisée dans une ou plusieurs marchandises, ou dans le travail à un quai particulier. Elles sont 29 en 1908, 36 en 1922, et réunissent successivement 890, 955 et 1588 membres.<sup>20</sup> Il ne s'agit plus alors de vraies coopératives, en admettant qu'elles l'aient jamais été.

De nombreuses sociétés d'habitation à bon marché qui ont vu le jour après la loi de 1889 sur les habitations ouvrières ont pris la forme coopérative. Souvent dépendantes, associées aux pouvoirs publics, ces sociétés construisent et gèrent des ensembles d'habitations ouvrières, maisons ou appartements. Beaucoup sont aujourd'hui regroupées par *La Société Nationale des Habitations à bon marché*, créée par la loi de 1919. Certaines sociétés ont gardé longtemps leurs caractères et leur philosophie coopératifs mais ici aussi, ces particularités ont tendance à s'effacer progressivement.<sup>21</sup>

Restent à citer les productions capitalistes, déjà évoquées, relativement nombreuses et donnant lieu à d'importants chiffres d'affaires: 84 en 1908, 252 en 1922 réalisent respectivement 14.700.000 et

---

20. Sur la situation sociale du port d'Anvers: K. VAN ISACKER, *De Antwerpse Dokers*, Anvers, 1959. Sur les *Nations*: E. VANDERVELDE, *Les Associations professionnelles d'artisans et ouvriers en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1891, pp. 10-11. Voir également les Rapports du Ministère du travail: *Les sociétés coopératives en Belgique*, 1911 et 1924.

21. M. SMETS, *L'avènement de la Cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Liège, 1977.

59.900.000 francs de C.A. On peut rapprocher de celles-ci les associations d'entrepreneurs pour l'achat de matières premières ou pour la vente de leurs produits. Elles sont 82 en 1908, 217 en 1922 avec, respectivement, 12.120.000 frs et 464.787.000 frs de C.A., c'est-à-dire que l'on constate une très forte progression.

Dans les statistiques, la catégorie "divers" est souvent la plus nombreuse. Cela résulte de la difficulté du classement dans des catégories précises mais aussi de la diversité des objets. En fait, si la Belgique est souvent présentée comme le pays de l'association par excellence (le bon sens populaire affirme: quand trois Belges se rencontrent, que font-ils? Ils créent une société!), un grand nombre de ces associations prennent la forme coopérative: exploitation de lieux ou d'activités de loisirs, récréatifs, sportifs, de festivités. Elles sortent donc du cadre d'une définition raisonnable de la coopération.

Après cette énumération rapide, subsistent les secteurs que l'on a qualifiés de "vraies coopératives" à partir de 1962, c'est-à-dire essentiellement les coopératives de consommation, les pharmacies, les coopératives de production ouvrière auxquelles il faut ajouter le secteur agricole, absent des statistiques du *Ministère de l'industrie et du travail*. Ceci fera l'objet du chapitre suivant. Au total, les activités, dans leurs diversités les plus larges, se sont considérablement accrues.

Si la croissance a été lente, elle s'est accélérée avant la première guerre mondiale et durant l'interbellum. Il y a:

82,7 créations en moyenne annuelle de 1893 à 1902

102,5 créations en moyenne annuelle de 1903 à 1912

182,8 créations en moyenne annuelle de 1913 à 1922, malgré la période de guerre où le nombre de nouvelles sociétés a pourtant diminué.

Cette activité importante doit être relativisée dans la mesure où le nombre de disparitions est également considérable. En effet, 63,5% des sociétés créées disparaissent, souvent très vite après leur création, ou même ne commencent jamais leurs activités (rappelons que la procédure de création est gratuite).

Récapitulons les données disponibles (tableaux I et II)

	1908	1922	1940 <sup>22</sup>	1946 <sup>23</sup>
sociétés	945	1483	4.665	2.637
membres	324.700	517.122	1.002.551	
chiffre d'affaires	959.094.825	5.327.495.338	39.167.122.000	
fr.belges courants	± 153 milliards	± 212 milliards	± 195 milliards	

(A titre indicatif: 90 milliards en 1976).

#### IV. LA COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION, MÈRE DE LA COOPÉRATION

##### 1° Le modèle du Vooruit

En nombre de sociétés, en chiffres d'affaires (excepté les sociétés de crédit), les coopératives de consommation ont été les plus importantes. Elles ont constitué en Belgique le premier modèle coopératif. Dans ce domaine, le *Vooruit* de Gand (1881) constitue un symbole à plusieurs titres. En 1873, à Gand, dans un milieu de tisserands et de fileurs de coton, est fondée la boulangerie coopérative *De Vrije Bakkers*, qui, contrairement à tous ses prédécesseurs, se

---

22. *Enquête sur la situation... 1946*, p. 1074. Le nombre de sociétés donné pour 1940 provient de la *Société générale coopérative socialiste*. En 1946, sur un total de 2.637 il y aurait 2.217 "vraies" et 420 "fausses" coopératives. En fait la distinction a été basée uniquement sur un trait caractéristique mais insuffisant, le fait que le nombre d'associés soit le nombre minimum exigé par la loi, c'est-à-dire 7. Le nombre de "fausses" coopératives est de toute évidence bien plus élevé.

23. W. VAN WAELVELDE, "Enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en Belgique (A.R. du Régent 23.06.1947). Situation au 31 décembre 1946", dans *Bulletin de Statistique*, 1948, p. 500. L'enquête est reprise pp.492 à 514, pp. 687 à 707 et pp. 917 à 923.

maintient et accroît progressivement ses activités.<sup>24</sup> Le créneau choisi est évidemment intéressant: le pain constitue avec les pommes de terre l'essentiel du régime alimentaire ouvrier, et son coût constitue une part importante dans les budgets ouvriers, de 30 à 50% selon les régions en période de récession ou de crise, comme celle de la période qui s'ouvre en 1873. Mais c'est également à Gand que, rompant avec l'autonomisme, voire l'anarchie, qui dominait dans ce qui subsistait des organisations ouvrières issues de l'AIT, se forme la première fraction social-démocrate en Belgique, à l'origine du *Parti Socialiste Flamand* (1877). Les militants socialistes gantois qui adhèrent aux *Vrije Bakkers* demandent avec insistance que la coopérative se déclare socialiste et que ses bénéficiaires, en hausse, contribuent en partie à la propagande socialiste, à la lutte politique. La majorité refusant cette orientation, ils créent alors le *Vooruit* en 1880. C'est également une boulangerie coopérative, dont le premier capital, 2000 francs, est prêté par le syndicat local des tisserands.

Le succès est rapide. On passe de 150 membres dissidents des *Vrije Bakkers* à 1500 un an et demi plus tard. Dès 1883, le *Vooruit* s'installe dans des locaux plus vastes, une ancienne usine où sont aménagés la boulangerie, le magasin, un café et une salle de réunion. Le modèle est ainsi en place.

En relation avec leurs camarades bruxellois au sein du *Parti Socialiste belge* (1879), les Gantois les convainquent de l'efficacité du modèle. En 1881 est fondée la boulangerie coopérative *La Maison du Peuple* de Bruxelles. En 1885, lors de la création du P.O.B. qui fédère la plupart des organisations ouvrières existantes (syndicats, mutualités et groupes politiques), les modérés quittent la coopérative, ce qui lui permet de devenir une nouvelle "citadelle" du mouvement social-démocrate en Belgique.<sup>25</sup> Au même moment, ces coopératives, avec

---

24. V. SERWY, *La coopération...*, II, pp. 22 sq. ("La formation de la coopération 1880-1914"); voir aussi sous la direction de J. DHONDT, *Geschiedenis van de socialistische arbeidersbeweging in België*, Anvers, 1960, pp. 322 sq., ainsi que la vision critique de P. DE WITTE, *De geschiedenis van Vooruit en de gentsche socialistische werkersbeweging sedert 1870*, Gand, 1898.

25. L. BERTRAND, *op.cit.*, II, pp. 284 sq.

l'appui financier d'autres organisations, soutiennent matériellement et non plus symboliquement par des articles de presse, des discours ou des meetings, une importante grève dans le Borinage. Trente tonnes de pain, par wagons entiers, sont envoyés aux grévistes, au nombre de 26.000.<sup>26</sup> L'aide est donc, par personne, minime, mais symboliquement elle est immense. Non seulement elle explique, en partie du moins, le ralliement des ouvriers de la grande industrie wallonne (fer, charbon, verre) à la lutte politique, à la revendication du suffrage universel et au P.O.B., mais aussi elle suscite l'imitation du modèle de la boulangerie coopérative, support de la solidarité ouvrière. Chaque ville, chaque village industriel veut sa coopérative. Quatorze sont créées dans le Borinage de 1885 à 1888, dix-neuf dans la région liégeoise de 1886 à 1889, beaucoup d'autres naissent dans tout le pays.

La plupart sont de petites ou moyennes coopératives (moins de 1.000 membres). Dans les grandes villes, *De Werker (L'Ouvrier)* à Anvers (1880), *La Populaire* à Liège (1887), les coopératives de Gand et de Bruxelles, atteignent rapidement une taille relativement importante grâce à l'étendue du marché et à l'importance de la classe ouvrière. Ailleurs, excepté *Le Progrès* à Jolimont (bassin industriel du Centre Hainaut) qui d'emblée parvient à obtenir une influence régionale,<sup>27</sup> ce sont de petites coopératives locales qui se multiplient, parfois plusieurs se faisant de la concurrence dans la même localité (en 1904, il y a 6 coopératives socialistes de plus de 4.000 membres, 27 comptent de 500 à 2.500 membres, 87 moins de 500 membres).

En Wallonie, ce développement spectaculaire sauve même le P.O.B. d'une disparition totale en raison d'une scission entre "pragmatiques" arc-boutés sur les grandes boulangeries coopératives et "impatiens" pour qui la grève générale doit rapidement amener la constitution d'une république à préoccupation sociale. De la république ou de la

---

26. J. PUISSANT, *op.cit.*, pp. 206 sq.

27. *Histoire du socialisme et de la coopération dans le Centre*, par DE LA SOCIALE, La Louvière, 1894; E. ROUSSEAU, *L'oeuvre d'une classe. Le Progrès à Jolimont 1886-1911*, Gand, 1911.

boulangerie, c'est cette dernière qui l'emporte<sup>28</sup> et ce succès permet au P.O.B. de s'affirmer comme seul représentant légitime de la classe ouvrière et de mener le combat politique en son nom.

Le système était simple et d'une redoutable efficacité; en vendant le pain de qualité à bon prix, en ristournant aux coopérateurs une partie du bénéfice leur permettant de réaliser des achats dans les autres départements coopératifs bientôt ouverts (épicerie, textile, confection, cordonnerie, charbon ... etc), la coopérative offrait des services efficaces, peu onéreux, à l'ouvrier consommateur, et lui permettait de se constituer à terme une petite épargne bien utile pour certains achats plus coûteux. Assez rapidement les coopératives importantes ont multiplié les services offerts: allocations de maladie, d'invalidité, de retraite, sous forme de pains et de marchandises à due concurrence du montant de la pension calculée sur l'ancienneté et la fidélité coopératives (montant des achats), livrets de dépôts. Deux "écoles" se sont manifestées:

1. celle représentée par le *Vooruit*, qui pratique des prix relativement élevés sans crédit avec vente préalable de jetons contre remise desquels sont distribués les pains, ce qui donne à l'entreprise un volant de trésorerie très important. Les bénéfices sont considérables grâce à la cohésion et à la masse du peuple socialiste gantois.

2. celle caractéristique de nombreuses petites coopératives, en prise avec la concurrence du petit commerce qui ne reste pas inactif devant la montée de la coopération. Elles pratiquent des prix bas, des ristournes faibles, du crédit, mais grâce à la faiblesse des frais généraux obtenus par, notamment, le militantisme des premiers dirigeants et employés de coopérative, elles dégagent également des bénéfices non négligeables.

Les deux écoles ont poursuivi une politique comparable d'investissements immobiliers (ateliers, magasins, mais surtout Maisons du peuple, Palais du peuple) qui offraient des services aux

---

28. J. PUISSANT, "La boulangerie ou la République. La coopération socialiste jusqu'en 1940", dans *Alternatives wallonnes*, 43, 15 septembre 1986, p. 17. Les coopératives restent les organisations les plus importantes du P.O.B. jusqu'en 1914. Elles paient à ce moment 33% des adhésions au parti (82.350 cotisations sur 248.500).

organisations ouvrières comme locaux, lieux de réunion, salles de fêtes, en particulier un moyen d'identification de la classe ouvrière à son mouvement. "Eglise sociale", "citadelle rouge", les maisons du peuple ont été à la fois le symbole de l'émergence d'une classe dans l'espace urbain, politique et social, et le moyen essentiel de la socialisation de la classe ouvrière tant au sens sociologique que politique du terme.<sup>29</sup>

Rien qu'à Bruxelles et en Wallonie, il y a 149 maisons du peuple en 1914, 247 en 1942. L'investissement immobilier représente, en 1911, 19.135.000 frs (trois milliards de francs 1986) c'est-à-dire près de dix fois le capital social<sup>30</sup> (voir tableau III).

"Ce sont les multiples applications du principe coopératif qui donnent au P.O.B. sa physionomie propre, ses caractères originaux. Les mutualités, les syndicats, les groupes politiques, qui se rattachent à nos grandes coopératives de consommation, n'en sont pour ainsi dire que des accessoires, des dépendances, les chaloupes d'un transatlantique, les torpilleurs qui accompagnent un cuirassé".<sup>31</sup>

Ces caractéristiques de la coopération socialiste, et du P.O.B. qui s'appuie sur elle comme un "cuirassé", un "porte-avions" dirions-nous aujourd'hui, vont susciter l'imitation dans un premier temps, une utilisation du même modèle général mais dans une perspective anti-socialiste ensuite. Cette évolution explique le caractère essentiellement politique de la coopération en Belgique.

---

29. R. FLAGOTHIER, "Contributo allo studio delle case del popolo in Vallonia e a Bruxelles (1872-1982)", dans *Le Case del Popolo in Europa. Dalle origini alla seconda Guerra mondiale*, Firenze, 1984, pp. 271-310; *Maisons du peuple. Architecture pour le Peuple. Belgique, Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse*, dans *Archives d'architecture moderne*, Bruxelles, 1984; J. PUISSANT, "Approccio economico, politico e psico-sociologico alla storia della cooperazione in Belgio", dans *Le imprese cooperative in Europa*, Pisa, 1986, pp. 25-46.

30. cf. tableau dans J. PUISSANT, *id.*, p. 34.

31. E. VANDERVELDE, J. DESTREE, *Le socialisme en Belgique*, Paris, 1898, pp. 50-51.

## 2°. L'imitation du modèle

### a) La coopération neutre

A vrai dire, les *Pharmacies populaires*, dont l'activité débute à Bruxelles en 1882, ont probablement connu une genèse parallèle à celle de la coopération socialiste, et non induite par elle.

Mais elles y ont trouvé la confirmation de leur intervention née du coût de plus en plus lourd des médicaments, supporté par les caisses de secours mutuels de la capitale. Il fallait donc trouver un moyen d'acquérir et de distribuer ces médicaments aux adhérents à meilleur prix. Le milieu d'où procède cette création est également un milieu ouvrier mais issu plutôt de l'aristocratie ouvrière, d'artisans très qualifiés de l'industrie de luxe qui, à Bruxelles, ont joué un rôle dans l'organisation ouvrière par l'*Association Générale Ouvrière*. Celle-ci, en gros, ne ralliera pas le P.O.B. en raison de son caractère socialiste croissant. Influencé par le libéralisme progressiste, ce milieu jouera un rôle significatif dans certains syndicats, comme celui des typographes, mais surtout dans les associations de secours mutuels. C'est leur *Fédération bruxelloise* qui lance les *Pharmacies Populaires*. En 1902, elles comptent 11 officines, un magasin central, 40.000 adhérents répartis dans 108 sociétés de secours mutuels, membres de la *Fédération*.<sup>32</sup>

Cet exemple est suivi à Verviers (1885), à Liège (1886), à Mons (1887), à Charleroi (1894)... etc. Les *Pharmacies Populaires* persisteront durant la période d'entre-deux-guerres mais sans plus connaître de développement. Par contre, des pharmacies s'associeront à ce moment pour grouper leurs achats: c'est l'origine de la S.C. FEDERA, qui fournit également les *Pharmacies Populaires*. En 1946, elle occupait 289 personnes (160 employés et 129 ouvriers).<sup>33</sup> Un groupement plus large, OPHACO, réunira l'ensemble des coopératives du secteur pharmaceutique.<sup>34</sup>

---

32. L. BERTRAND, *op.cit.*, II, pp. 106 sq.

33. W. VAN WAELVELDE, *op.cit.*, p. 919.

34. G. ANSION, *Les coopératives en Belgique, Courrier hebdomadaire du CRISP*, 933-934, 18 septembre 1981, p. 18.

A leur tour, les coopératives socialistes, en liaison avec les mutualités socialistes qu'elles ont contribué à créer elles-mêmes, ou avec l'aide d'autres organisations, mettront sur pied des pharmacies coopératives. Celles-ci seront plutôt des dépendances de coopératives, telles que le *Vooruit* à Gand, que des coopératives autonomes. Plus tard, les pharmacies socialistes dépendront plutôt des mutualités que du secteur coopératif.

Cette création neutre, apolitique, n'eut pas de prolongement dans la consommation des produits de base, en raison notamment de la préimplantation des coopératives socialistes.

Par contre c'est dans le milieu des employés et fonctionnaires de l'Etat, malgré l'opposition du pouvoir politique, que la coopérative de consommation a connu quelques beaux succès, comme ceux de la *Coopérative d'Anvers* (1888, 3.800 membres en 1902), le *Chempostel* de Ledeberg (Gand) (1886, 1.000 membres en 1902), les sociétés de Malines, Ostende, Auvelais, Tournai... etc. Elles s'adressent le plus souvent aux ouvriers et employés du chemin de fer, postes et télégraphes. La plus importante d'entre elles, l'*Union économique* de Bruxelles (1886, 4.600 membres en 1908), est fréquentée par des fonctionnaires mais aussi progressivement par le milieu des employés et de la "middle middle class" (enseignants, professions libérales) caractéristique de la capitale où le secteur des services commence à supplanter le secteur industriel. En 1902, on compte une vingtaine de coopératives de consommation de ce type. La plupart d'entre elles ont participé en 1899 à la création de la *Fédérale*, organe de coordination mais surtout magasin de gros. Elles sont au nombre de 42 à la veille de la Première Guerre, avec un chiffre d'affaires de 1.600.000 frs, ce qui reste limité.<sup>35</sup> En 1919, 51 sociétés regroupent 138.000 coopérateurs alors que l'*Union économique* de Bruxelles en compte, à elle seule, 75.000 (1939) et emploie plus de 1.000 personnes.<sup>36</sup>

Après la Deuxième Guerre et surtout les conséquences négatives de la crise des années trente, il ne subsiste que 34 sociétés. Elles ne sont

---

35. L. BERTRAND, *op.cit.*, pp. 170 sq.; V. SERWY, *op.cit.*, II, pp. 450-457.

36. G. ANSION, *op.cit.*, p. 12.

plus que 9 en 1982 (3 sociétés de consommation, 3 de crédit, 2 d'assurances, une immobilière) réunissant 54.000 membres. Le secteur consommation s'est presque totalement effondré (disparition de l'*Union économique* de Bruxelles en 1972, de la S.E.O. d'Ostende en 1981).<sup>37</sup>

La politique des coopératives neutres, qui ont peu manifesté leur philosophie coopérative, a été de vendre aux plus bas prix biens ou services. Des trois grands mouvements coopératifs belges, c'est celui qui est le plus affaibli: il attend "des jours meilleurs", selon ses responsables. Le déclin paraît pourtant irréversible. Par contre le secteur pharmaceutique se porte bien et tend même à se développer, profitant de la boulimie médicamenteuse de la population belge.

#### b) Les tentatives libérales

Les libéraux n'ont pas été indifférents à la problématique coopérative. On a vu le rôle du député Guillery, des loges maçonniques qui se sont intéressées à la coopération, l'exemple des restaurants populaires *Les Ateliers réunis* concrétisant cet intérêt.<sup>38</sup>

Mais cette très rapide énumération montre aussi qu'il n'y a pas là de priorité collective manifeste. L'apparition d'un mouvement coopératif neutre constitue d'ailleurs un handicap pour le développement d'associations libérales. C'est nettement le cas à Bruxelles où de nombreux libéraux fréquentent l'*Union économique*. De plus le mouvement s'est ancré immédiatement dans le monde ouvrier, voire paysan, où le parti libéral est peu représenté. C'est donc après avoir constaté l'usage fait par le P.O.B. du mouvement coopératif pour asseoir son influence, et après avoir mesuré la faiblesse du parti libéral après la réforme du suffrage en 1894, que des libéraux plutôt conservateurs (les progressistes reconnaissant la représentativité ouvrière du P.O.B.) mettent sur pied un *Parti Ouvrier Libéral* (POL)

---

37. *Id.*, p. 19; *La coopération en Belgique*. (rapports) Conseil National de la Coopération. Ministère des Affaires économiques, Doc. 77/17, Bruxelles, 1977, pp. 64-77 et Bruxelles, 1982, pp. 71-74.

38. Selon E. GUBIN, chargée de cours à l'*Université Libre de Bruxelles*, le thème de la coopération est abordé dans les loges maçonniques. Aucune étude n'a été publiée à ce propos.

et des associations ouvrières. Des boulangeries coopératives libérales seront alors créées à Liège, Bruxelles, Gand, mais c'est seulement à Anvers que l'entreprise rencontre un franc succès avec la coopérative *Help u Zelve*, créée en 1897 et qui a multiplié ses activités économiques, sociales et culturelles à partir de la boulangerie. Elle compte 11.000 membres en 1902, mais ce mouvement n'eut pas de suite.

### c) *L'imitation chrétienne*

Le monde catholique par contre comprit très vite l'utilité, la nécessité même, d'investir le mouvement coopératif afin de s'opposer sur ce terrain-là également à l'influence socialiste croissante en milieu ouvrier et empêcher sa contagion au monde paysan. Les catholiques peuvent bien sûr invoquer leur intérêt traditionnel pour le monde rural où leur influence est plus grande, mais il n'empêche que chronologiquement les premières organisations agricoles politiques, culturelles, puis coopératives (*Boerenbond*, 1890), n'apparaissent qu'après les premiers succès du P.O.B. et ses tentatives pour s'adresser aux paysans et dénoncer la domination de la grande propriété foncière catholique. Le *Boerenbond*,<sup>39</sup> l'une des grandes puissances économiques en Belgique, principalement en Flandre mais aussi en Wallonie (*Alliance agricole*), a multiplié les gildes paysannes, les institutions techniques, de formation, de diffusion des connaissances agronomiques, de magasins d'aliments pour bétail, d'engrais chimiques, de semences, de production (laiteries), de distribution, de crédit, d'assurances... etc. Il est "juridiquement" et "politiquement" considéré comme une "vraie" coopérative et fait partie du *Conseil National de la Coopération* actuel. Néanmoins cette société multiforme, cette "pieuvre" comme l'appellent ses adversaires, est une construction d'en haut, due à l'origine à des ecclésiastiques comme l'abbé Mellaerts ou des hommes politiques comme le député de Louvain Helleputte, principal défenseur du corporatisme en Belgique

---

39. cf. L. VAN MOLLE, *Chacun pour tous. Le Boerenbond belge. 1890-1990*, Leuven, 1990 (édition originale en néerlandais).

et farouche adversaire de la coopération! Il ne s'agit donc nullement du résultat d'une multiplication d'associations paysannes à la base; son mode de formation est donc très différent de celui des coopératives évoquées par ailleurs.

En 1980, le *Boerenbond* comprenait 1.118 gildes rurales, réunissant 83.963 membres, dont 36.000 agriculteurs en activité. Les *Raiffeisen* du *Boerenbond*, la plus importante caisse d'épargne privée du pays, disposent de 5 milliards 700 millions de francs; les 39 laiteries récoltent 3 milliards de litres de lait, soit 60% du total national. "*La Centrale agricole belge d'approvisionnement et de commercialisation S.A.*" ("whole sale" du *Boerenbond*) employait en 1984 1.500 personnes et réalisait environ 19 milliards de francs belges de chiffre d'affaires et 195 millions de bénéfice en 1983.<sup>40</sup>

Le parti catholique, influent dans les classes moyennes, est plutôt adversaire de la coopération; c'est donc dans le monde ouvrier chrétien que le véritable mouvement coopératif prendra naissance, même si ses origines sont comparables à celles du *Boerenbond* et si la création vient d'en haut, de la bourgeoisie ou des milieux industriels. Se référant explicitement au *Vooruit* de Gand, l'avocat catholique M. Lévie crée en 1890 à Charleroi une boulangerie coopérative, *Les Ouvriers Réunis*, dont la réussite permet de multiplier les activités, à l'instar de son modèle.<sup>41</sup> Elle compte 8.000 membres en 1900, 14.000 en 1911.<sup>42</sup> En 1890, le docteur V. Delporte avait également créé une boulangerie coopérative, *L'Economie*, à Quaregnon, en plein coeur du

---

40. *La coopération en Belgique...*, 1977, pp. 74-84 et 1982, pp. 75-83. Voir aussi le quotidien *Le Soir*, 21 décembre 1984. Il ne sera pas question non plus ici des *Unions professionnelles agricoles*, développées en Wallonie, considérées comme coopératives plus libérales politiquement, car ces associations, nées dans les milieux professionnels, apparaissent comme moins coopératives encore que le *Boerenbond*. Tous deux jouent un rôle important comme groupe de pression, défendant les intérêts professionnels de la grosse agriculture. Tous les ministres de l'agriculture au XX<sup>e</sup> s., à deux ou trois exceptions près, ont été des catholiques plus ou moins liés au *Boerenbond*.

41. J. LEVIE, *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain, 1962, pp. 124 sq.: brasseries, caisses de pensions, sociétés d'habitations... etc. Elle ferme ses portes en 1972.

42. *Idem*, p. 235.

Borinage socialiste,<sup>43</sup> mais elle n'a guère pris d'ampleur et c'est l'exemple des *Ouvriers Réunis* qui suscite d'autres créations, comme celles de l'*Union des Ouvriers* en 1896, brasserie coopérative créée par L. Mabilles dans la région du Centre, la *Fédération ouvrière* fondée à Seraing en 1896 par les *Aumôniers du Travail* (boulangeries et brasseries) qui essaiera dans la province de Liège, mais surtout la boulangerie coopérative *Het Volk*, fondée par A. Verhaegen à Gand (1896), qui allait se mesurer directement au *Vooruit* (boulangerie, confection chaussures, épicerie, charbon, un journal: *Het Volk*) et qui compte 3.000 membres en 1914.<sup>44</sup>

Toutes les personnes citées sont des animateurs de la *Ligue démocratique belge* (1891), elle-même à l'origine du mouvement ouvrier chrétien (MOC) et de la démocratie chrétienne en Belgique. Tous en seront les représentants au Parlement après 1900. Mais le rôle social et politique de ces coopératives, qui permettent l'implantation du parti catholique en milieu ouvrier, peut également être atteint par des entreprises purement paternalistes, comme c'est le cas du *Bon grain*, société anonyme créée en 1893 par l'industriel V. Mabilles à Mariemont, et qui est à l'origine d'institutions sociales similaires à celles suscitées par les coopératives. Seulement le *Bon Grain* existe toujours tandis que les boulangeries coopératives ont disparu.<sup>45</sup>

Naviguant entre deux pôles contradictoires, la coopération chrétienne se développe avec difficulté: la nécessité de ne pas déplaire aux classes moyennes, qui sont au centre des préoccupations du parti catholique pour maintenir sa majorité politique après l'élargissement du nombre d'électeurs d'une part, l'urgence d'enrayer l'emprise croissante du P.O.B. sur les masses ouvrières d'autre part, constituent la toile de fond sur laquelle se développe la coopération chrétienne. Si l'abbé Pottier à Liège a quelque peu théorisé le concept de coopération chrétienne, elle ne résulte pas (et beaucoup moins encore que la coopération socialiste) de l'approfondissement d'une éventuelle

---

43. V. SERWY, *op.cit.*, II, p. 358.

44. *Idem*, pp. 356-357; L. BERTRAND, *op.cit.*, II, pp. 600 sq.

45. cf. C. HAILLOT, *Valère Mabilles. 1840-1909. Un grand laborieux chrétien*, Bruxelles, 1913.

doctrine coopérative ou d'une quelconque stratégie du changement social par l'intermédiaire de la coopération, qui caractérise par contre le discours coopératif socialiste.<sup>46</sup>

## V. LA CROISSANCE D'APRÈS-GUERRE

La guerre 1914-18 a des conséquences économiques et sociales graves pour la Belgique occupée. En effet, ce pays fortement industrialisé et exportateur actif, importe massivement depuis la fin du siècle les produits alimentaires nécessaires à la reproduction de la force de travail de sa population majoritairement ouvrière. Le ravitaillement ne peut se faire que grâce à l'aide extérieure par l'intermédiaire d'un *Comité National de Secours et d'Alimentation* qui la répartit dans le pays, vers les régions et les couches sociales dont la situation est la plus précaire (bassins industriels, grandes villes, ouvriers chômeurs). Cette période très difficile pour les coopératives socialistes est également capitale pour expliquer leur ancrage dans la population puisqu'elles joueront un rôle actif dans la répartition des denrées alimentaires. Leurs principaux dirigeants participeront activement à la vie des comités locaux, régionaux et national du *Comité de Secours et d'Alimentation* (E. Anseele, L. Bertrand par exemple).<sup>47</sup>

Ces coopératives profitent donc, après la guerre, de l'activité continuée et de l'insertion du mouvement socialiste dans la vie politique, économique et sociale du pays (gouvernement d'union nationale avec participation du P.O.B., suffrage universel pur et simple, commissions paritaires syndicat-patronat dans l'industrie, rôle des syndicats dans l'assurance-chômage, ... etc.). Les coopératives concurrentes redoublent elles aussi d'activité au lendemain de la guerre.

---

46. Sur la coopération chrétienne voir G. KWANTEN, *Le mouvement coopératif chrétien dans Alternatives wallonnes*, 47-48, 15 février 1987, pp. 23-27; et surtout *La moisson de l'entraide. L'histoire des coopératives chrétiennes de 1886 à 1986*, Bruxelles, 1987.

47. V. SERWY, *Le développement de la coopération 1914-1940*, dans *op.cit.*, I, pp. 1-71.

La forme de société coopérative a le vent en poupe; plus de 600 sociétés ont été constituées durant la guerre, et le mouvement s'amplifie encore par la suite. Si bien que le recensement fait par le Ministère du Travail en 1922 constate cette efflorescence (cf. tableau II). Leur nombre total est passé de 945 à 1.483, les adhérents de 324.700 à 517.122. En dehors des sociétés de production capitaliste, on constate la croissance du nombre de sociétés de crédit, d'achat de matières premières mais aussi de coopératives de production, dont le nombre reste malgré tout peu élevé et dont l'importance n'a jamais été très grande. Le nombre de sociétés de consommation a, lui, décliné, mais c'est le résultat d'un processus de restructuration et de centralisation entamé pendant la guerre et activement poursuivi ensuite. De ce côté le nombre d'adhérents a augmenté nettement (+ 50%), témoignant de ce renforcement.

Apparemment la croissance se poursuit, y compris jusqu'après la Seconde Guerre, au moment où l'on commence à distinguer entre vraies et fausses coopératives (cf. tableau IV). En 1946, leur importance relative est la suivante: il existerait 2.217 vraies coopératives réunissant 997.405 sociétaires, employant 31.705 personnes et réalisant 37.045.410 francs de chiffre d'affaires,<sup>48</sup> contre, respectivement, 420 fausses coopératives avec 5.146 membres, 7.100 employés et 2.125.982 francs de chiffre d'affaires. La distinction est donc nette entre les coopératives ouvertes et fréquentées et celles dont le nombre de sociétaires est réduit et qui s'apparentent, malgré leur statut, au secteur commercial classique.

Pour la période d'entre-deux-guerres, pas plus que pour la période postérieure, nous ne disposons du chiffre d'affaires, en l'absence d'études particulières sur l'évolution générale de la coopération. Il nous faut donc nous reporter à l'examen de l'évolution dans les deux grands ensembles dominants, la coopération socialiste et la coopération chrétienne.

---

48. Le nombre de personnes employées comprend 12.000 travailleurs des "Nations" du port d'Anvers, dont nous avons dit qu'elles n'étaient pas à notre avis de véritables coopératives.

## 1° La structuration coopérative

Le mouvement coopératif éclaté, divers, à caractéristiques multiples de l'avant-guerre 14-18 se structure progressivement à partir de la guerre. Le mouvement socialiste s'organise selon une double logique régionale où l'on tente de regrouper dans des ensembles plus vastes les nombreuses coopérations locales.

C'est le cas en premier lieu de l'*Union coopérative* de Liège, créée en 1915, et dont le développement concerne non seulement la province de Liège mais aussi progressivement les provinces voisines, le Luxembourg en particulier. Dans les années trente, elle comprend un quart des coopérateurs socialistes en Belgique, un tiers des points de vente.<sup>49</sup> On peut citer encore *Les magasins généraux de Philippeville* (1918), l'*Union des coopérateurs de Charleroi* (1918), l'*Union des coopérateurs borains* (1919), l'*Union des coopérateurs du Centre* (1924), qui sont à l'origine d'un important mouvement de concentration, amplifié encore par la crise économique et les difficultés de certaines coopératives locales.

A la veille de la crise, un recensement de l'*Office Coopératif belge* (socialiste) (1926) énonce 54 sociétés de consommation dont 38 à succursales, comptant 298.119 sociétaires, employant 5.332 personnes et disposant de 918 points de vente, 336 maisons du peuple et débits de boissons. D'autre part, une attention soutenue est apportée aux institutions nationales de la coopérative socialiste, en particulier aux activités de *whole sale*.

Il existe une société d'assurances, une société d'épargne, future CODEP, une école de formation de militants, d'organisations sociales et d'assistants sociaux, l'*Ecole Ouvrière Supérieure* (1920), une société d'édition *L'Eglantine*, un *Office coopératif belge* chargé de la diffusion de l'idéal et des principes coopératifs et de discuter et définir la politique coopérative socialiste.

---

49. R. FLAGOTHIER et L. MUSIN, *Della cooperativa locale alla società multiregionale. L'"Union Cooperative" di Liegi (1914-1940)*, dans *Le Imprese cooperative in Europa*, Pisa, 1986, pp. 229-246 et article ci-après.

De son côté, la *Fédération des Sociétés coopératives* de Belgique (1900), dont le siège est fixé à Anvers où se trouvent les magasins, est chargée des achats: c'est le whole sale. Elle est contrôlée par les plus grosses coopératives puis par les unions régionales. Ses activités se développent mais ne parviennent pas à s'adresser à l'ensemble des coopératives du pays. Son chiffre d'affaires s'élève à 23,8% du total du chiffre d'affaires des sociétés coopératives en 1911. En 1919 elle reprend une bonneterie coopérative à Leuze (Hainaut) et une beurrerie. En 1926 son chiffre d'affaires représente 27,4% du total: la restructuration coopérative n'a donc pas sensiblement augmenté cette proportion. Seule l'*Union coopérative* de Liège lui achète l'essentiel de ses marchandises. A prix constants, la croissance continue de ses résultats depuis la guerre a atteint son point culminant en 1926. Ils stagnent jusqu'en 1930 pour s'effondrer ensuite en raison de la crise économique.<sup>50</sup>

La *Société générale coopérative*, elle, est créée en 1924 afin d'organiser et d'intensifier l'intégration des coopératives de production. Elle a pour objet

"l'acquisition, la création et l'exploitation ... de tous établissements quelconques d'achat, d'importation, de manutention, de transformation ou de fabrication d'articles ou objets destinés à être vendus soit aux sociétés coopératives, aux particuliers, commerçants ou autres, sans aucune restriction".<sup>51</sup>

Il existe à ce moment 25 coopératives de production indépendantes (rappelons ici que boulangeries, brasseries ont toujours été envisagées selon leur place dans la coopérative de consommation) dont 10 imprimeries ou entreprises de presse liées au P.O.B. Elles emploient 915 personnes et leur chiffre d'affaires avec les coopératives de consommation est faible (moins de 10%). Dominée par les grandes

---

50. Tous ces éléments sont extraits de l'excellent travail de fin d'études *Les structures nationales de la coopérative socialiste belge dans l'entre-deux-guerres* de H. LEGROS, mémoire de licence en Histoire, Université Libre de Bruxelles, 3 vol., 1985-1986 et article ci-après.

51. Statuts L.G.C., Liège, cité dans *Idem*, p. 90.

coopératives régionales et urbaines, la S.G.C. ne contrôle en fait que les usines de Micheroux (Liège), créées en 1915 et liées à l'*Union coopérative* de Liège qui reste leur principal client.<sup>52</sup> Seules deux petites sociétés, le *Bonnet Rouge* (bonnetterie) de Leuze, et *De Zon* (chicorée) de Gand, sont intégrées à cet ensemble et pèseront sur la rentabilité. L'introduction de la marque commerciale et de la raison sociale *Coop* (1933) doit renforcer l'intégration du mouvement coopératif.

## 2° La coopération dans la crise. La crise de la coopération?

La crise de 1929, dont les effets se font sentir à partir de 1930, ébranle vivement l'ensemble de l'édifice. Outre les conséquences financières de la déflation intensive (1930-1935) encouragée par la politique gouvernementale, il faut signaler l'existence de 600.000 chômeurs, dont le recul du pouvoir d'achat influence directement le secteur coopératif, déjà intensément sollicité pour les activités de secours (aide aux membres chômeurs, aux grévistes...). Les coopératives sont donc obligées de rationaliser leurs activités, de les rentabiliser (exigence d'un loyer pour les locaux utilisés par les organisations socialistes, privatisation de certaines salles de cinéma par ex.); c'est dire qu'elles abandonnent progressivement ou brutalement certaines caractéristiques qui avaient fait d'elles les matrices de l'ensemble du mouvement socialiste. En outre, en raison de la faiblesse structurelle des moyens financiers, de l'importance des immobilisations en particulier immobilières, de nombreuses sociétés sont en difficulté. Elles doivent être reprises par d'autres ou tombent en faillite, comme ce fut le cas pour l'importante *Union Coopérative du Centre, du Borinage et du Brabant wallon* en 1933.

Plus encore, la faillite de la *Banque belge du Travail* (1934) concerne les activités industrielles (textiles surtout, mais aussi pêche, poêlerie, chimie, plantations coloniales), et de caisse d'épargne (reprise en 1928 du *Comptoir de Dépôts et de Prêts* créé en 1920). La *Banque belge du Travail* avait essayé, souvent avec succès, de devenir la

---

52. R. FLAGOTHIER et L. MUSIN, *op.cit.*

banque des organisations socialistes: sa chute entraîne donc des difficultés en cascade dans le mouvement coopératif, provoque la désaffection des coopérateurs qui voient leur épargne bloquée et pousse à la réorganisation de l'ensemble coopératif socialiste.<sup>53</sup> A la suite de ces faillites et des difficultés qui touchent à la même époque le *Boerenbond*, le gouvernement prend diverses dispositions par Arrêté Royal pour protéger les petits épargnants (5 mai 1935).

Le 11 juin 1935, une nouvelle *Société Générale coopérative* voit le jour. Elle reprend les prérogatives de la FSC (magasins de gros), de l'ancienne SGC (production et services) mais y ajoute une mission de "surveillance" de la gestion technique et commerciale des sociétés coopératives ainsi que la mission de l'ex-Office coopératif belge (éducation, formation et propagande). C'est à l'origine de l'actuelle *Fédération Belge des coopératives* (FEBECOOP, 1971). A côté de cet ensemble intégré est fondé *Coop-Depôts*, à la fois caisse d'épargne mais également organe financier des coopératives, assurant le contrôle comptable et financier des sociétés adhérentes (*Fidu-coop*).<sup>54</sup>

Ces difficultés, graves incontestablement, n'empêchent apparemment pas la coopération socialiste de rester, en matière de consommation, une organisation de première importance. Néanmoins on peut déjà percevoir les signes de son affaiblissement structurel et, à long terme, définitif.

En effet, on assiste jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale à un renforcement des activités, du nombre d'adhérents et du chiffre d'affaires. Mais à observer de plus près, on se rend compte que cette augmentation est purement quantitative et que si l'on envisage le chiffre d'affaires par membre, il a décréu de 10%. Malgré

---

53. H. LEGROS, *op.cit.* Sur les entreprises de la B.B.T.: R. MIRY, *Essai sur la société anonyme ouvrière*, Gand, 1930, et sur les conséquences de cette faillite: E. SANTOR, *Le système de Gand. Essai sur les sociétés ouvrières*, Lille, 1935. Voir aussi H. SCHOETERS, "Les interventions de crise et les collusions politico-financières en Belgique entre 1930 et 1940", dans *Revue Belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, pp. 426-433; et surtout *Histoire de l'Epargne sociale*, sous la direction de E. WITTE, R. DEPRETER, Bruxelles, 1989.

54. H. LEGROS, *op.cit.*, ch. XIII.

l'augmentation du pouvoir d'achat, la diversification des activités, il n'y a donc pas de réelle intensification de la pratique coopérative.<sup>55</sup>

La coopérative a été la mère du mouvement associatif socialiste en Belgique, ses principaux dirigeants sont confondus avec les principaux dirigeants du P.O.B. jusqu'à la fin des années vingt. Puis on assiste à un renversement des pouvoirs au sein du mouvement au profit des syndicats et au détriment des coopératives. Celles-ci, conscientes de leur rôle passé, amères de l'"ingratitude" des autres types d'organisation, appellent en vain à la solidarité socialiste, à la notion de devoir des socialistes à l'égard de la coopérative, et, devant l'absence d'intérêt significatif pour un mouvement qui rend moins de services qu'à l'origine, menacent même de se constituer en mouvement coopératif autonome, reprenant ainsi une idée diffuse dans l'esprit de L. Bertrand d'orienter les coopératives dans un sens plus consumériste et moins politique. Cette distanciation se fera de facto après la Deuxième Guerre avec la réorganisation du P.O.B. en P.S.B., basé désormais sur l'affiliation individuelle des membres et sans liens structurels ni avec les syndicats (FGTB), ni avec la mutualité, ni avec la coopération. V. Serwy, l'un des principaux dirigeants de la coopérative socialiste, peut écrire en 1948: "La subordination de la coopération au P.O.B. n'est pas étrangère à la stagnation de la coopération en Belgique..."<sup>56</sup> rejoignant ainsi d'une certaine manière B. Lavergne qui voyait dans la politisation une des raisons majeures de la relative faiblesse de la coopération belge par rapport aux autres pays européens.<sup>57</sup> Néanmoins l'autonomie relative de la coopération socialiste par rapport au parti ne lui permet pas dans son orientation majeure, la consommation, de s'adapter aux transformations que subit la société européenne dans les années 50-60.<sup>58</sup>

---

55. J. PUISSANT, *La Boulangerie ou la République...*, op.cit., p. 19.

56. V. SERWY, *La coopération en Belgique*, III, *Le développement de la coopération 1914-1940*, 2, Bruxelles, 1948, p. 220.

57. B. LAVERGNE, *Discours de progrès dans la coopération de consommation en Europe*, Paris, 1911, p. 29.

58. J.L. DELAET, "La coopération socialiste 1940-1970. Désengagement politique et erreur économique", dans *Alternatives wallonnes*, 44, 15 octobre 1986, pp. 16-19.

La coopération chrétienne connaît un mouvement de structuration comparable, même si sa situation est fort différente et si ses activités s'étaient ralenties durant la guerre. *L'Economie*, créée en 1910 dans le Limbourg, s'associe en 1919 avec *Limburgsch Cooperatie* afin d'organiser l'activité commerciale et sociale coopérative. A partir de celle-ci, la coopérative chrétienne s'étendra dans presque tout le pays sous l'appellation *Welvaart – Le Bien-Etre. Coopération belge* (1925), dont la moitié du capital provient du *Boerenbond*. Elle est contrôlée à la fois par cette organisation et par la *Ligue Nationale des Travailleurs chrétiens* (L.N.T.C., 1921), qui réunit l'ensemble des associations ouvrières chrétiennes. *L'Economie*, devenue *Coopérative ouvrière belge* en 1925, traite les questions morales et politiques de la coopération chrétienne. En 1936, elle comprend 836 magasins et 88.000 coopérateurs.<sup>59</sup> Seules quelques coopératives indépendantes se maintiennent en marge du mouvement national, comme *Het Volk* à Gand, ainsi qu'un groupe plus important reconnu par la L.N.T.C. dans son domaine des provinces de Namur et du Luxembourg: *l'Economie populaire condruzienne* (EPECE), elle-même née de la fusion en 1928-29 de trois sociétés plus anciennes. Elle est pratiquement la seule à survivre aujourd'hui. En 1937, elle réunissait 18.467 membres se fournissant dans 183 succursales et elle employait 200 personnes.

En 1927, la S.A. *De Hoorn* fut créée pour réunir les boulangeries coopératives au nombre de 14.

Quant à la *Fédération Nationale des coopératives chrétiennes* (F.N.C.C.), constituée en 1935, elle coordonne toutes les activités de production, commerciales et politiques, tandis que la *Caisse Ouvrière belge* (COB, 1935) reprend les activités des caisses d'épargne fusionnées et réorganisées en vertu de l'Arrêté Royal du 5 mai, cité plus haut. En 1929 ce furent les assurances qui furent organisées en *Assurances populaires* (LAP) avec la collaboration du *Boerenbond*.<sup>60</sup>

---

59. V. SERWY, *op.cit.*, pp. 348-354 et G. KWANTEN, *op.cit.*, pp. 23-27 et article de J. VAN BOUCHAUTE ci-dessous.

60. *Idem.*

La coopération chrétienne est donc beaucoup plus centralisée, plus structurée que la coopération socialiste, "victime" dans son domaine de l'antériorité et de la vigueur de son développement à l'origine de particularismes vivaces rétifs aux tentatives d'organisation et de coordination. A la veille de la guerre les deux ensembles se ressemblent pourtant, caisse d'Épargne, CODEP et COB, assurance, *Prévoyance sociale* (P.S.) et LAP, tandis que la consommation, SGC et FNCC, se dote d'une structure nationale. Dans ce dernier domaine, très développé du côté socialiste, le chiffre d'affaires est grosso modo trois fois plus important que celui des coopératives chrétiennes. En 1946, hors le secteur agricole, le chiffre d'affaires total est dix fois plus élevé du côté socialiste que chrétien<sup>61</sup> (cf. tableau V).

### 3°. *L'effondrement du modèle de la consommation coopérative*

Bien qu'aucune étude systématique n'ait été réalisée sur l'évolution ultérieure de la coopération, on peut avancer les quelques réflexions généralement énoncées pour expliquer la quasi disparition de la coopérative de consommation en Belgique.<sup>62</sup> Elles ne sont pas sans rappeler les raisons évoquées plus haut pour expliquer le recul de la coopération en Europe.

D'un point de vue commercial, alors que les coopératives avaient joué un rôle significatif et novateur dans le commerce de détail en liant production et distribution (pain et bière), en créant les premiers "general stores" dans beaucoup de villages, en formant des réseaux régionaux intégrés dans la période d'entre-deux-guerres, puis en constituant des sociétés nationales, plus rien ne se manifeste après 1945. L'initiative est cette fois très nettement dans le camp du privé, le petit commerce s'adapte et se modernise, le grand commerce, après

---

61. *Enquête sur la situation...*, pp. 222-223.

62. Il faut rappeler néanmoins l'étude de G. ANSION, *op.cit.*, parue en 1981, ainsi que la précieuse analyse générale de G. QUADEN, R. RAMAËCKERS, "Le socialisme coopératif 1885-1985", dans *Du P.O.B. au Parti Socialiste Belge. Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du P.O.B.*, Bruxelles, 1985, pp. 93-119. G. QUADEN, professeur d'économie à l'Université de Liège, a repris ce qui subsiste de l'enseignement coopératif dispensé par le professeur LAMBERT. R. RAMAËCKERS est le "patron" de FEBECOOP.

avoir contrôlé le centre des grandes villes, trouve son expansion dans la formation de réseaux à succursales, puis dans la création de grandes surfaces rendue possible par la suppression de la législation-cadenas qui empêchait ou limitait ce type d'implantation (1958).

En 1965, la coopération représente 25% du commerce intégré; en 1978, elle n'en constitue plus que 6%: c'est bien au cours de cette période que le renversement s'est effectué.<sup>63</sup>

La part de marché du grand commerce capitaliste s'est accrue brutalement au détriment des magasins à succursales et surtout des coopératives. Pour comprendre cette situation, on peut avancer le manque de capitaux propres (mais en principe pas la difficulté d'accès au capital puisque le secteur coopératif bancaire et d'assurances est en pleine croissance mais préfère investir dans l'immobilier). On peut souligner des erreurs de gestion, c'est incontestable, le manque de souplesse des grands ensembles que l'on a tenté de centraliser depuis plus de trente ans.

Mais surtout il faut évoquer le manque d'attraits des services proposés. Le mouvement ouvrier s'est institutionnalisé, il s'est intégré dans le système capitaliste; la fonction de contre-société, dont la coopérative aurait été le vecteur et le soutien, perd en partie sa raison d'être. La création d'une sécurité sociale généralisée atténuée fortement l'attrait des services sociaux de la coopérative, l'attrait commercial (bas prix et ristournes) a été imité par d'autres au moment où la petite consommation courante (nourriture et vêtement) diminuait d'importance relative en raison de l'élévation du niveau de vie. Le manque d'attrait des magasins coopératifs, le peu d'engagement d'un personnel bureaucratisé, ont fait le reste. Le Professeur J. Stengers, rentré d'un séjour en Pologne au moment de la défense de mémoire de H. Legros, comparait très justement les magasins polonais et les magasins coopératifs des années cinquante.

Une enquête menée par l'*Institut de Sociologie* de l'U.L.B. en 1957 à propos d'une des dernières coopératives socialistes indépendantes à

---

63. G. ANSION, *op.cit.*, p. 28.

Dour, en Hainaut, arrivait à des conclusions analogues.<sup>64</sup> Le consultant note la détérioration de la situation dès le début des années cinquante. La diminution du nombre des coopérateurs, leur vieillissement (pas de renouvellement) impliquant une diminution des achats et un alourdissement des charges sociales (pensions complémentaires), le manque d'implication du personnel, l'absence d'attrait des magasins face à la concurrence qui investit dans la présentation et l'accueil de la clientèle, sont clairement soulignés. La multiplication des moyens de transports individuels, des voitures particulières surtout, en rapport d'ailleurs avec l'apparition des grandes surfaces établies en périphérie des villes, fait évidemment basculer l'avantage vers ces dernières.

Successivement, les chiffres d'affaires de la FEDERALE, de FEBECOOP puis de la FNCC se sont effondrés, entraînés par la fermeture rapide de nombreux points de vente.<sup>65</sup>

Vendre des produits de qualité à des prix aussi bas que possible... "l'application de ce principe de base a favorisé en grande partie la rapide expansion ultérieure des entreprises modernes de distribution. De nombreuses formules de vente nouvelles doivent leur succès à la politique de vente préconisée par les coopératives de production" écrit un analyste de la *Kredietbank* en 1974. Celui-ci constate en effet que l'utilisation de ces méthodes a permis à la grande distribution capitaliste de l'emporter rapidement dans la concurrence avec les coopératives.<sup>66</sup> Aussi, la coopération socialiste en particulier, essaiera de rendre à son mouvement une coloration idéologique attractive en s'inscrivant dans le courant "consumerist" qui, des Etats-Unis, atteint l'Europe et la Belgique à la fin des années cinquante. En 1959, la *Ligue des coopératrices* crée, avec les *Femmes Prévoyantes socialistes*, l'*Union féminine pour l'information et la défense des consommateurs* (UFIDEC, disparu aujourd'hui), qui, par sa revue et ses interventions,

---

64. *Etude du marché coopératif. Centre de sociologie du Travail. Institut de Sociologie Solvay*, 2 vol., Bruxelles, 1957 (étude concernant les *Socialistes Réunis* de Dour (1896).

65. G. ANSION, *op.cit.*, p. 22-33.

66. *Bulletin hebdomadaire Kredietbank*, 8 mars 1974, cité dans *idem*, p. 33.

a fait de la protection et de l'éducation du consommateur l'élément essentiel du discours coopératif à cette époque.<sup>67</sup> Depuis leur création, les *Ligues de coopératrices* (1922) formées pour familiariser la femme aux principes et aux idéaux coopératifs, ont joué un rôle important dans l'éducation des consommateurs (choix, comparaisons, prix). En 1974, on essaiera, au nom de ces principes, de réaliser un accord de coopération avec le secteur privé, sur base d'une philosophie "consumerist" ayant pour objectif d'impliquer la grande distribution dans les pratiques de défense des consommateurs, tout en permettant aux coopératives de trouver un nouveau souffle grâce au dynamisme d'une entreprise privée, *Distrimas*.

Cette société, fondée en 1969, par une chaîne de magasins à succursales datant du siècle dernier, *Delhaize le Lion* qui avait d'ailleurs introduit en Belgique le libre service à rayons multiples en 1957, et la société française *Carrefour*, cherchait à répondre, dans le premier cas, à la contre-offensive de ses concurrents qui avaient créé les premiers hyper-marchés, et dans le second cas, à s'introduire sur le marché belge. Toutes deux espéraient profiter des relations politiques de leurs nouveaux partenaires. L'accord entre *Distrimas* et les coopératives socialistes et chrétiennes apparaît aujourd'hui comme le chant du cygne de la coopération de consommation en Belgique. Vivement critiqué par l'*Alliance coopérative internationale*<sup>68</sup> il devint caduc dès 1979. Aujourd'hui, hormis le secteur de la pharmacie, les coopératives de consommation socialistes ont pratiquement disparu. En 1985, les magasins *Bien-être* (chrétiens) sont cédés au secteur privé.<sup>69</sup> Seule EPECE (*Economie populaire de Ciney*) subsiste; en 1985 elle a réussi à rétablir sa situation financière après d'importantes mesures de réorganisation et de rationalisation, en plaçant notamment de nombreux magasins en "franchise".<sup>70</sup>

---

67. J.L. DELAET, *op.cit.*, p. 17; G. QUADEN et Y. RAMAECKERS, *op.cit.*, p. 113.

68. G. ANSION, *op.cit.*, pp. 31-32.

69. M. VAN RYSSSEN, "La FNCC, un holding ouvrier qui dépend de ses sociétés financières", dans *Le Mouvement ouvrier chrétien vu de Flandre, Contradictions*, 49-50, automne 1986, p. 57.

70. *La Libre Belgique*, 28 mai 1986.

## VI. LE MAINTIEN DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Ce qui avait fait la caractéristique majeure, attractive et populaire de la coopération s'est donc totalement effondré dans le secteur neutre d'abord, puis dans le secteur socialiste et chrétien (à peu de choses près). Mais la coopération reste active grâce à ses autres activités: épargne, assurances surtout, qui, elles se sont considérablement développées. L'équilibre politique s'est complètement modifié puisque la coopération chrétienne, moins implantée dans la consommation, a, depuis l'entre-deux-guerres, mis l'accent sur ces nouvelles branches d'activité alors que la coopération socialiste pour qui la consommation était la marque dominante et le secteur le plus développé est victime de sa disparition.

Le secteur épargne CODEP et assurances PS sont devenus les plus importants et s'associent d'ailleurs pour épauler mutuellement leurs efforts. Ils jouent toujours un grand rôle dans le financement d'activités politiques socialistes. Par contre, la P.S. s'est désengagée du secteur de la presse socialiste où les seuls quotidiens qui subsistent dépendent ou sont subsidiés par des syndicats. En 1980, la coopération socialiste comprenait encore 5 imprimeries de labour, une entreprise agricole, une agence de voyage, l'*Ecole Ouvrière Supérieure* et la maison d'édition *Labor*.<sup>71</sup> Inversément du côté chrétien, l'affaiblissement de la consommation a moins affecté l'ensemble puisque les secteurs "prospères", épargne et assurances, y ont été d'emblée plus importants. En 1984, le portefeuille de la FNCC représente plus d'un milliard de francs belges, elle compte 428.000 adhérents et dispose d'une situation financière favorable dont les résultats dépendent essentiellement de la C.O.B. et des L.A.P.<sup>72</sup> La C.O.B. est la troisième caisse d'épargne privée du pays, elle connaît un important taux de croissance jusqu'en 1983. Elle étend ses services et se compare de plus en plus à un établissement bancaire généraliste classique dont les opérations financières l'entraînent souvent à

---

71. *La coopération en Belgique*, 1982, pp. 43-52.

72. M. VAN RYSSEN, *op.cit.*, pp. 55 sq.

participer aux activités des entreprises privées.<sup>73</sup> Les L.A.P. sont une S.A., mais contrôlée par la FNCC, elles sont la plus importante des petites compagnies d'assurances du pays.<sup>74</sup> Le mouvement coopératif chrétien comprend également les pharmacies (ESCAPO), les imprimeries *Het Volk* (S.A.), SOFADI (S.A.) qui éditent les quotidiens *Het Volk* et *La Cité* (ce dernier est devenu depuis hebdomadaire), liés au *Mouvement Ouvrier Chrétien*. EPECE a participé à la reprise du quotidien catholique conservateur *Le Rappel* (Charleroi), SAMKOBURO, éditions (aujourd'hui cédées) et fournitures de bureau, ainsi qu'une agence de voyages, *Ultra Montes* (1935). Cette dernière fut créée, à l'origine, pour organiser des pèlerinages religieux, mais elle a étendu ses services au tourisme général et a été reprise par la FNCC en 1956.

La question est de savoir, bien évidemment, dans quelle mesure ces coopératives du second degré (après la quasi disparition de celles du premier degré) correspondent encore aux définitions acceptables de la coopération. Dans quelle mesure leurs utilisateurs (on hésite à parler de sociétaires) ont-ils encore conscience de participer à une forme d'économie différente? Cette différence d'ailleurs ne se manifeste plus qu'indirectement: éventuelle socialisation des bénéficiaires par la restitution d'une partie d'entre eux aux utilisateurs sous forme d'une diminution de prix pour les services assurés (mais ce n'est pas toujours le cas), financement de diverses institutions et activités sociales (établissements de soins spécialisés, handicapés, vieillesse dans le cas socialiste), financement enfin des institutions politiques qui leur sont proches.

A la suite des mutations dans les mentalités et les comportements qui suivent 1968, à la suite de la crise économique des années 1970, de nouvelles formes de coopération sont apparues, anciennes dans le fond mais neuves parce qu'autonomes par rapport aux anciens mouvements coopératifs: coopératives de consommation, de

---

73. M. VAN RYSSSEN, "Une banque ouvrière aspirée par le marché capitaliste", dans *Contradictions*, 49-50, automne 1986, pp. 63-76.

74. M. VAN RYSSSEN, "Une compagnie d'assurances comme les autres? L.A.P.", dans *idem*, pp. 77-81.

production, de services se sont multipliées. Beaucoup ont déjà disparu; d'autres survivent, d'autres encore se créent, porteuses d'un idéal renouvelé mais dont la concrétisation et l'affermissement demeurent précaires, comme le laisse entrevoir la destinée des coopératives créées dans le passé dans des circonstances comparables. Le mensuel *Alternatives wallonnes*, le *Journal de l'Autogestion et de la nouvelle coopération*, a cherché à promouvoir, à éclairer au sujet des expériences de chacune. En Flandre, *Kooperatief overleg* a poursuivi les mêmes objectifs.<sup>75</sup>

Mais rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que nous sommes en présence d'un phénomène de renouveau dans la coopération en Belgique: seul l'avenir nous le dira.

La coopération qui a suscité à la fin du XIX<sup>e</sup> s. l'espoir de voir se constituer au moins un nouveau secteur économique, au plus le levier de la transformation de la société, a néanmoins permis la structuration des mondes ouvriers socialiste et chrétien. A ce titre son rôle a été capital pendant trois quarts de siècle. Son échec relatif, malgré le maintien d'un secteur actif dans le domaine des assurances et de l'épargne mais désormais éloigné du sociétaire de base ou de l'utilisateur de ses services, ne doit pas faire oublier cette importance historique. Mais il est possible de poser le problème de la coopération de manière différente, à savoir qu'elle a été le levier de la classe ouvrière politisée pour se doter des moyens matériels puis politiques de s'affirmer comme partenaire obligé dans une société recherchant dans la négociation plutôt que dans l'affrontement les moyens de son évolution. L'idéal coopératif disparaît derrière son instrumentalisation politique mais l'exemple européen montre qu'à de rares exceptions, politique ou non, la coopération n'a pas réussi à poursuivre sa croissance dans une économie capitaliste avancée.

---

75. E. TODTS, "Flandre et nouvelles coopératives. Le mouvement d'économie alternative en Flandre", dans *Alternatives wallonnes*, 41, 15 mai 1986, pp. 6-11. A.W. a édité un *Annuaire de l'économie associative*, Charleroi, 1986, reprenant 200 entreprises de ce type dans l'ensemble du pays.

TABLEAU I : Situation par catégories des sociétés coopératives en 1908 (*Les sociétés coopératives 1873-1922*. Ministère du Travail, 1922, p.36).

Catégories	Nombre de sociétés existantes	Nombre de membres en 1908		Chiffre d'affaires en 1908		Capital versé en 1908	
		Sociétés ayant répondu	Nombre de membres	Sociétés ayant répondu	Chiffre d'affaires	Sociétés ayant répondu	Capital versé
Consommation	394	379	250.106	376 <sup>(a)</sup>	72.129.649 F <sup>(a)</sup>	375	7.235.642 F
Pharmacie	6	2	100	6	1.336.235	6	81.041
Production capitaliste	84	70	5.305	65	14.716.359	71	4.409.008
Production ouvrière	26	23	2.325	20	2.012.541	23	312.588
"Nations"	29	28	890	15	3.266.235	20	4.398.498
Crédit	45	34	24.000	33	836.121.596	35	7.584.208
Habitations	24	24	4.229	20	4.552.632	21	385.533
Assurances	66	60	10.897	50	2.686.740	56	2.947.148
Achat matières premières	82	74	5.686	75	12.120.446	73	1.513.992
Diverses	189	137	21.162	122	10.152.392	131	3.787.707
<b>TOTAL</b>	<b>945</b>	<b>831</b>	<b>324.700</b>	<b>782</b>	<b>959.094.825 F</b>	<b>811</b>	<b>32.654.785 F</b>

(a) Dans ces chiffres sont comprises les opérations des fédérales formées entre les sociétés de consommation. Il n'est pas tenu compte des opérations réalisées par les sociétés coopératives intercommunales des eaux.

TABLEAU II : Situation par catégories des sociétés coopératives en 1922 (*Les sociétés coopératives 1873-1922*, Ministère du Travail, 1922, p.37).

Catégories	Nombre de sociétés existantes	Nombre de sociétés fonctionnant en 1922	Nombre de membres en 1922		Chiffre d'affaires en 1922		Capital versé en 1922	
			Sociétés ayant répondu	Nombre de membres	Sociétés ayant répondu	Chiffre d'affaires	Sociétés ayant répondu	Capital versé
Consommation	353	322	256	386.708	256 <sup>(a)</sup>	464.942.038 F <sup>(a)</sup>	257	17.782.677 F
Pharmacie	10	9	8	671	8	6.288.326	7	730.494
Production capitaliste	252	186	145	12.227	126	59.933.601	145	29.775.170
Production ouvrière	39	28	21	8.502	18	12.570.963	21	2.492.491
"Nations"	36	36	23	955	17	37.990.705	16	4.917.977
Crédit	83	71	59	33.192	58	4.231.861.521	59	22.354.676
Habitations	31	24	19	4.328	18	10.403.043	18	1.220.956
Assurances	51	45	38	12.897	36	10.873.848	38	2.909.990
Achat mat. premières	217	194	162	17.456	157	464.787.308	156	33.527.222
Diverses	411	346	235	40.186	229	27.843.985	233	17.354.690
TOTAL	1.483	1.261	966	517.122	923	5.327.495.338 F <sup>(a)</sup>	950	133.066.343 F

(a) Dans ces chiffres sont comprises les opérations des fédérales formées entre les sociétés de consommation. Il n'est pas tenu compte des opérations réalisées par les sociétés coopératives intercommunales des eaux.



TABLEAU IV : Principales Fédérations de "véritables coopératives" (d'après l'Enquête de 1946 et les données de La coopération en Belgique, 1977 et 1982).

	1946				1971			1980		
	A	B	C	D	A	B	D	A	B	D
<b>SOCIETE GENERALE COOPERATIVE (socialiste)</b>										
Consommation	27	379.946	5.326	1.422.466	21	300.000	4.300.000	4	235.000	4.684.000
Production	10	589	496	63.823	?			?		
Pharmacie	4	63.105	237	62.913	4	250.000	1.800.000	5	191.521	2.630.000
Assurances	1	361	324	?	1		3.275.000	1		5.995.000
Divers	7	622	17	4.609	56		4.287.000	48		15.988.000
					+crédit					
Total	49	444.623	6.400	1.553.811	82	550.000	12.662.000	58	426.521	29.297.576
<b>FEDERATION NATIONALE DES COOPERATIVES CHRETIENNES</b>										
Consommation	29	54.229	342	167.388	2		2.775.127	2		5.317.641
Pharmacie							165.384	1		675.000
Crédit (bilan)	3	200	19	?	1		26.354.270	1		132.465.000
Assurances					1		746.079	1		3.418.000
Divers	7	9.936	6	527	5		877.000	5		2.474.000
Total	39	64.365	367	167.915	9	251.948	30.917.860	9	375.819	144.349.641
<b>FEDERALE DE BELGIQUE (neutre/services publics)</b>	27	150.776	1.223	449.030	36	145.000	299.000	9	54.530	?

(A) : Sociétés, (B) : Membres, (C) : Personnel, (D) : Chiffre d'affaires x 100.

Pour les Assurances, il est tenu compte des montants des polices, pour le Crédit, du montant des dépôts.

TABLEAU V : d'après l'*Enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en Belgique* (au 31.12.1946, dans *Bulletin de Statistique*, 1948, pp.502-503).

	Nombre	Membres	Chiffre d'affaires x 100	Capital versé x 100	Personnel occupé
Consommation	145	606.265	2.124.774	63.544	7.189
Pharmacie	9	64.333	117.812	4.081	535
Production capitaliste + achat matières premières + agriculture	391	71.466	20.415.878	175.875	6.388
Production ouvrière	78	19.409	?	66.162	707
Nations	47	1.588	263.650	20.332	12.108
Crédit (y compris agricole)	734	52.028	?	49.859	681
Habitations	22	3.263	916	34.482	271
Assurances	46	22.578	?	18.403	497
Divers (y compris production agricole, électrique)	745	156.575	14.122.110	192.225	3.329
<b>TOTAL</b>	<b>2.217</b>	<b>997.405</b>	<b>37.045.140</b>	<b>634.963</b>	<b>31.705</b>

Les données de l'enquête de 1946 n'ont pas été établies sur les mêmes critères que celles de l'enquête de 1922. Nous avons donc essayé de retenir les données comparables avec celles des deux premiers tableaux. Ce sont surtout les sociétés agricoles qui se sont multipliées entre les deux dates.